



ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE DES ECOLES PRIVEES DE COURS

Règlement financier 2024/2025 Collège Sainte Marie

L'A.E.P. est une association à but non lucratif, gérée par des bénévoles, qui a la responsabilité de la gestion économique, sociale et financière des établissements catholiques de Cours, en étroite collaboration avec les chefs d'établissement. Les tarifs indiqués dans ce document sont calculés de façon à permettre à l'ensemble scolaire d'être stable économiquement.

Le principal objectif est d'amener à l'école et au collège les conditions matérielles et humaines nécessaires à la réalisation de notre projet éducatif.

Le tiers du budget de fonctionnement de l'A.E.P. provient des contributions familiales. Celles-ci correspondent aux frais d'entretien des bâtiments, aux dépenses liées au caractère catholique de nos établissements, et pour les élèves concernés, aux services annexes (restaurant scolaire, études et garderies). Le complément correspond aux subventions versées par la Mairie pour chaque enfant de l'école Saint Charles et par le département du Rhône pour les élèves du collège Sainte Marie.

TARIFS 2024 / 2025 (répartition sur 10 mois)

Nous avons mis en place une grille de tarifs en fonction de votre situation financière. Trois tarifs mensuels vous sont proposés. Les scolarités sont dues de septembre à juin, soit 10 mensualités. Pour vous aider à vous repérer dans le choix tarifaire, vous pouvez par exemple vous servir de votre Quotient Familial :

Tarif 1 pour un QF en dessous de 800 : **55€ / mois**

Tarif 2 pour un QF autour de 1000 : **65 € / mois**

Tarif 3 pour un QF supérieur à 1600 : **85 € / mois**

Veuillez noter que nous ne demandons pas de justificatif de revenus, nous partons d'un **principe de confiance** entre les familles et l'établissement, conformément à nos valeurs.

Nous vous demandons d'indiquer votre choix sur le document « CHOIX DU MODE DE REGLEMENT » dans le dossier d'inscription.

En cas de difficultés financières, nous vous invitons à prendre contact avec le chef d'établissement. Ce problème ne doit pas être un obstacle à l'admission d'un élève dans notre ensemble scolaire.

Ce tarif est dégressif pour les parents ayant plusieurs enfants dans notre ensemble scolaire, école et collège confondus. La réduction suivante, tenant compte du nombre d'enfants dans les deux établissements s'applique pour chaque enfant scolarisé, soit pour chaque mois :

Deux enfants : 2 € / élève

Trois enfants : 5 €/ élève

Quatre enfants : 8 €/ élève

Facturation : par trimestre, et d'avance en octobre, janvier et avril.

Il vous est demandé de ne pas faire de règlement avant d'avoir reçu la facture. Vous pouvez décider de régler en une ou plusieurs fois, par chèque, espèces ou prélèvement bancaire. Un document vous sera donné pour transmettre votre choix de règlement.

ETUDES :

Forfait **40 € par trimestre** (quel que soit le nombre d'études), dans la facturation de la scolarité. Les études sont ouvertes de 16h40 à 17h30 les lundis, mardis et jeudis.

FORFAIT D'ACTIVITE :

Tout au long de l'année, il est proposé aux jeunes de participer à des actions éducatives s'insérant dans les programmes scolaires :

Défi mathématiques, lettres et langues, sorties cinéma, sorties culturelles et scientifiques, activité sportive, projets en technologie, cotisation à la fédération des clubs d'échecs, cahiers ou livres d'activités ...

Afin de simplifier le financement de toutes ces activités, nous vous demandons une somme de **51 € pour l'année** (elle figurera dans les factures trimestrielles à hauteur de 17€) par enfant qui permettra de couvrir les coûts de ces activités. Les voyages scolaires avec nuitées ne sont pas inclus. Un bilan financier individuel vous sera transmis en fin d'année scolaire clarifiant les dépenses pour votre enfant et le solde non utilisé sera déduit de la dernière facture de scolarité. Si ce forfait d'activité ne couvre pas toutes les dépenses de l'année, un complément peut vous être demandé pour couvrir les dernières dépenses.

RESTAURANT SCOLAIRE :

Nous avons trois tarifs en fonction de votre situation financière :

Prix d'un repas, prix d'équilibre : 6,20 €

Avec l'aide départementale, sous condition de ressources :

Pour un quotient familial en dessous de 800 : 5,00€

Pour un quotient familial en dessous de 400 : 3,70€

Achats des cartes possible le matin lors de l'appel dans les classes. Chèques à l'ordre de l'AEP.

CAUTION MANUELS SCOLAIRES :

Le collège prête un certain nombre de manuels scolaires aux élèves. Il peut arriver que quelques-uns soient perdus ou abimés. Nous évaluons l'état des livres prêtés en début et en fin d'année scolaire.

Nous vous demandons de nous adresser en début d'année scolaire la somme de **50 € que nous n'encaisserons qu'en cas de besoin** si un ouvrage doit être remplacé ou réparé en fin d'année scolaire.

ADHESION A L'APEL

L'APEL de Saint Charles et Sainte Marie (Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) joue un rôle actif au sein de l'école et du collège. Elle permet à chaque parent d'élève d'être un acteur de l'établissement scolaire de son enfant.

L'APEL s'engage à être porte-parole des parents auprès des responsables d'établissements. Elle participe à la vie ainsi qu'à l'animation de l'établissement pour l'épanouissement et le bien-être des élèves.

Grâce à de nombreuses actions, elle apporte des aides financières concrètes pour collaborer activement aux projets éducatifs des établissements.

Le rassemblement organisé des parents d'élèves au sein de l'institution scolaire permet une réflexion riche et pertinente, au service des projets éducatifs.

En adhérant à l'APEL, vous contribuez à la richesse de ces réflexions !

La cotisation annuelle est de **22€ par famille** et figurera sur la première facture de scolarité pour ceux qui le souhaitent. Cette somme sera directement reversée à l'APEL.

ADHESION A L'ASSOCIATION SPORTIVE

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant à l'Association Sportive du collège (A.S.S.M). Elle offre une grande diversité d'activités physiques et sportives et fonctionne le mercredi après-midi.

L'adhésion est facultative, cependant si votre enfant est intéressé par le sport, veuillez cocher son inscription dans le dossier d'inscription.

Pour une famille : prix de l'adhésion : **17€ pour le premier enfant, 12€ pour le deuxième, 7€ le troisième.**

Une convention signée par les neuf chefs d'établissement du District des Sapins stipule que les élèves peuvent être pris en charge par d'autres professeurs d'EPS ou animateurs d'AS. Dès la descente du car, l'élève est à nouveau sous la responsabilité de ses parents.

L'adhésion figurera sur la première facture de scolarité pour ceux qui le souhaitent. Cette somme sera directement reversée à l'A.S.S.M.

Le Bureau de l'A.E.P.